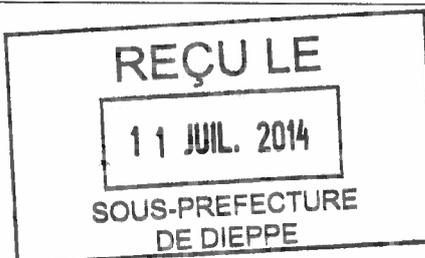


N°	4	0	2
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Renouvellement du contrat de l'animateur en charge de la mission de « Restauration de la Continuité Ecologique »</p>	<p>L'an deux mil quatorze</p> <p>Le jeudi 12 juin 2014, 10h15, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Nesle-Normandeuse, sous la présidence de M. SENEAL.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme LUCOT-AVRIL, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. MAQUET, M. REGNIER, M. SENEAL.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN (pouvoir à M. SENEAL), M. DAVERGNE, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. PATIN.</p> <p><b><u>- Renouvellement du contrat de l'animateur en charge de la mission de « Restauration de la Continuité Ecologique »</u></b></p> <p>M. le Président rappelle la délibération n°225 du 18 octobre 2010 créant un emploi permanent de catégorie A, grade d'ingénieur, à 35 h par semaine, à compter du 01/02/2011, ayant pour mission la « restauration de la continuité écologique ».</p> <p>Le poste a été pourvu par voie contractuelle, pour une durée de 36 mois, renouvelable par reconduction expresse. L'indice de rémunération était fixé à l'indice brut 379.</p> <p>Le contrat de l'agent recruté arrivera à son terme au 31 août 2014. En raison de la nature des fonctions exercées (restauration de la continuité écologique, restauration et protection des milieux naturels humides connexes,...) et des missions qui restent à remplir sur le bassin, M. le Président propose de pourvoir de nouveau au recrutement du poste permanent par la voie contractuelle, pour une durée de 36 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, avec une rémunération basée sur l'indice brut 379.</p> <p><i>Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres, autorise M. le Président à :</i></p> <p>- Recruter, si l'emploi cité ci-dessus ne peut être pourvu par un fonctionnaire titulaire, un agent contractuel sur l'emploi permanent de chargé de mission "restauration de la continuité écologique, restauration et protection des milieux naturels humides connexes,... " relevant du grade d'ingénieur, en contrat à durée déterminée de 36 mois et d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.</p> <p><i>A l'issue de la période maximale de six années, le contrat pourra être reconduit par une décision expresse et par un contrat à durée indéterminée.</i></p> <p>- Fixer la rémunération de l'agent recruté sur la base de l'indice brut 379 (des primes, faisant l'objet de délibérations, pourront compléter sa rémunération).</p> <p>- Signer et conduire toutes les démarches nécessaires au renouvellement de ce poste (sollicitation de financements sur ce poste le cas échéant,...) et à la signature du contrat ou des conventions éventuelles en découlant.</p> <p><i>Les dépenses liées à ce poste sont prévues au budget primitif 2014 de l'Institution.</i></p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>12 mai 2014</p>	
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 8</p> <p>Votants 9</p>	

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : 10 JUIL. 2014  
 Acte exécutoire le : 10 JUIL. 2014  
 le Président de l'Institution Francis SENEAL



**Pour extrait conforme,  
le Président de l'Institution,  
Francis SENEAL**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
EPIB Bresle  
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56